

INFO POINT

● Up to date

Tout est sous contrôle
pour le nouveau tarif
TARMED avec le logiciel de
la Caisse des Médecins

Page 3

● Une collaboration plus facile

PalliaCare : pour
échanger des informations
sans problème

Page 2

● Le dossier médical mobile

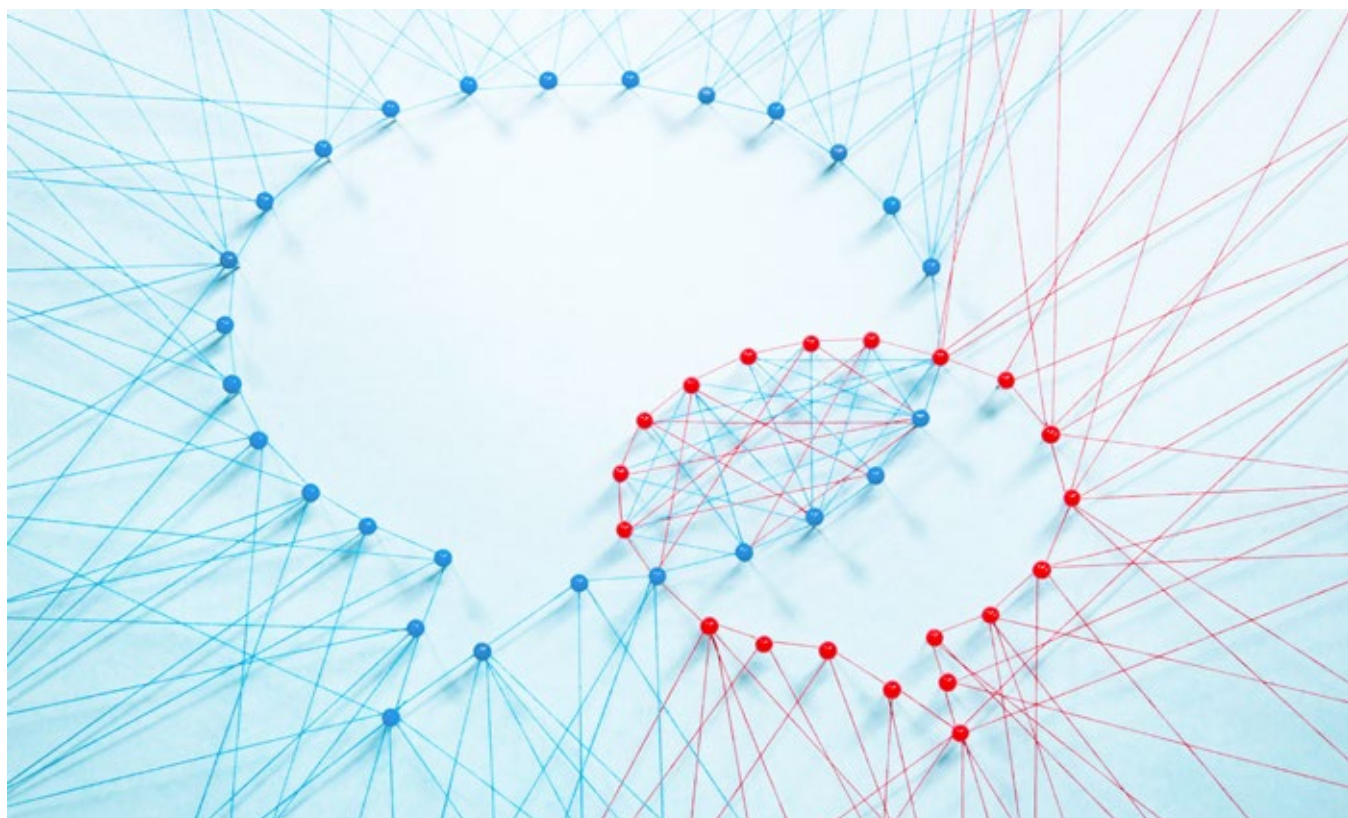
« rockethealth »
est aussi disponible
en français

Page 4

● La transparence, socle de la confiance

La Caisse des Médecins
instaure la transparence
pour les patients

Page 6



● Une collaboration plus facile

PalliaCare : la collaboration interprofessionnelle via internet

Avec PalliaCare, la collaboration interprofessionnelle pour la prise en charge des patients en soins palliatifs devient plus facile grâce à une plateforme collaborative en ligne. A l'aide d'une application ou d'un service basé sur le web, tous les acteurs de cette prise en charge, qu'il s'agisse des médecins hospitaliers, du médecin de famille, des employés des services d'aide et de soins à domicile, du conseiller spirituel, des membres de la famille ou de volontaires, peuvent collaborer avec une facilité et une efficacité inédites.

Des échanges d'informations plus rapides

Au cœur de cette prise en charge en équipe se trouve le programme de soins. Ce document capital est stocké dans un emplacement central où il est disponible à tout moment. Si des modifications lui sont apportées, les personnes autorisées peuvent en être informées immédiatement par SMS ou par mail. La médication représente elle aussi un module essentiel. L'appareil-photo intégré à la tablette permet par exemple de saisir le code-barres d'une boîte de médicaments et de définir dans la foulée le dosage. PalliaCare offre aussi aux professionnels des services d'aide et de soins à domicile la

possibilité de demander un changement de médication lors d'une visite chez le patient. Le médecin traitant est informé de la requête par voie numérique (SMS, mail, etc.) et peut valider cette modification dans les plus brefs délais. C'est parce que PalliaCare fonctionne aussi en mobilité qu'une procédure aussi rapide est permise. Les professionnels des services d'aide et de soins à domicile ont toutes les informations de santé du patient à portée de main sur la tablette ou le smartphone. En cas de couverture réseau insuffisante, PalliaCare passe automatiquement en mode hors connexion, ce qui permet de poursuivre le travail avec les données disponibles sur l'appareil. Dès que la personne est de nouveau connectée au réseau, les saisies effectuées hors connexion sont synchronisées. Pour finir, une fonction de chat avancée simplifie les échanges d'informations au sein de l'équipe médicale et avec les autres soignants. PalliaCare garantit bien entendu la protection des données sensibles. Un procédé de cryptographie ultra-moderne fournit un niveau de sécurité technique maximal. De plus, un concept élaboré de rôles permet de structurer et piloter précisément l'accès aux différents domaines d'informations.

Des essais pilotes concluants

A l'issue des premiers essais pilotes dans le canton de Soleure, qui se sont achevés au début de l'année 2017, PalliaCare a été déployé avec succès dans plusieurs services d'aide et de soins à domicile situés dans les cantons de Soleure, de Berne et d'Argovie, ainsi que dans un hospice du Tessin. Dans le canton de Schwyz, l'introduction de PalliaCare est actuellement à l'étude.

Une œuvre de collaboration

Fruit d'une coopération entre quatre partenaires, PalliaCare repose sur le Swiss Medical Internet Services (SMIS) de la Caisse des Médecins. Le service est disponible via un navigateur internet ou sous forme d'une application Android. La société AD Swiss Net AG distribue le service PalliaCare et l'application PalliaCare. Arpage AG prend en charge l'ingénierie, la conception et la formation. Health Info Net AG est responsable de la sécurisation de l'accès.



Palliative Care

● Up to date

Logiciel et nouveau tarif TARMED

Il y a longtemps que le terme «up to date» est entré dans notre langue. On pourrait le traduire par «actuel», «contemporain» ou encore «à jour». A l'heure de la révolution numérique, «être up to date» s'inscrit dans un processus continu. Dans le secteur de la santé, cette nécessité a été reconnue depuis un certain temps déjà. Mais sa concrétisation est complexe et onéreuse. Pour les médecins des spécialités les plus variées, cela impose de mettre à jour le cabinet régulièrement, y compris sur un plan administratif. Qu'il s'agisse des tarifs, du prix des médicaments, des ordonnances, de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'informatique, des formulaires ou encore de la protection des données, la Caisse des Médecins veille à ce que ses membres soient toujours «up to date».

Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, de la révision du TARMED décidée par le Conseil fédéral, de nouvelles dispositions sont aujourd'hui applicables. Celles-ci concernent aussi les médecins et les logiciels de cabinet. La Caisse des Médecins a mis en œuvre tous ces changements en temps opportun, et fait parvenir une mise à jour à ses clients. De cette façon, les clients de la Caisse des Médecins peuvent toujours établir des factures conformes et s'épargner par là même des rejets. La trésorerie est ainsi préservée. Par ailleurs, la Caisse des Médecins a notamment actualisé les tarifs pour la physiothérapie, la médecine complémentaire et les techniques d'orthopédie.

Logiciel de cabinet

Pour qu'un logiciel de cabinet soit toujours en conformité, d'année en année, avec des exigences qui évoluent sans cesse, il est essentiel de perfectionner et réactualiser les fonctionnalités et les modules régulièrement. Sont directement concernées ici les interfaces avec de nouveaux produits et services comme le dossier médical mobile «rockethealth» et Mes vaccins ou encore le laboratoire, la radiologie et les admissions à l'hôpital, au même titre

que l'extension de fonctionnalités comme les cartes d'assurés, le contrôle de solvabilité, la gestion qualité, la connexion à Affinity Domain AD Swiss et le respect des directives en matière de protection des données.

Les technologies de l'information ont fait des progrès considérables ces dernières années, et le paysage dans le secteur de la santé évolue sans cesse.

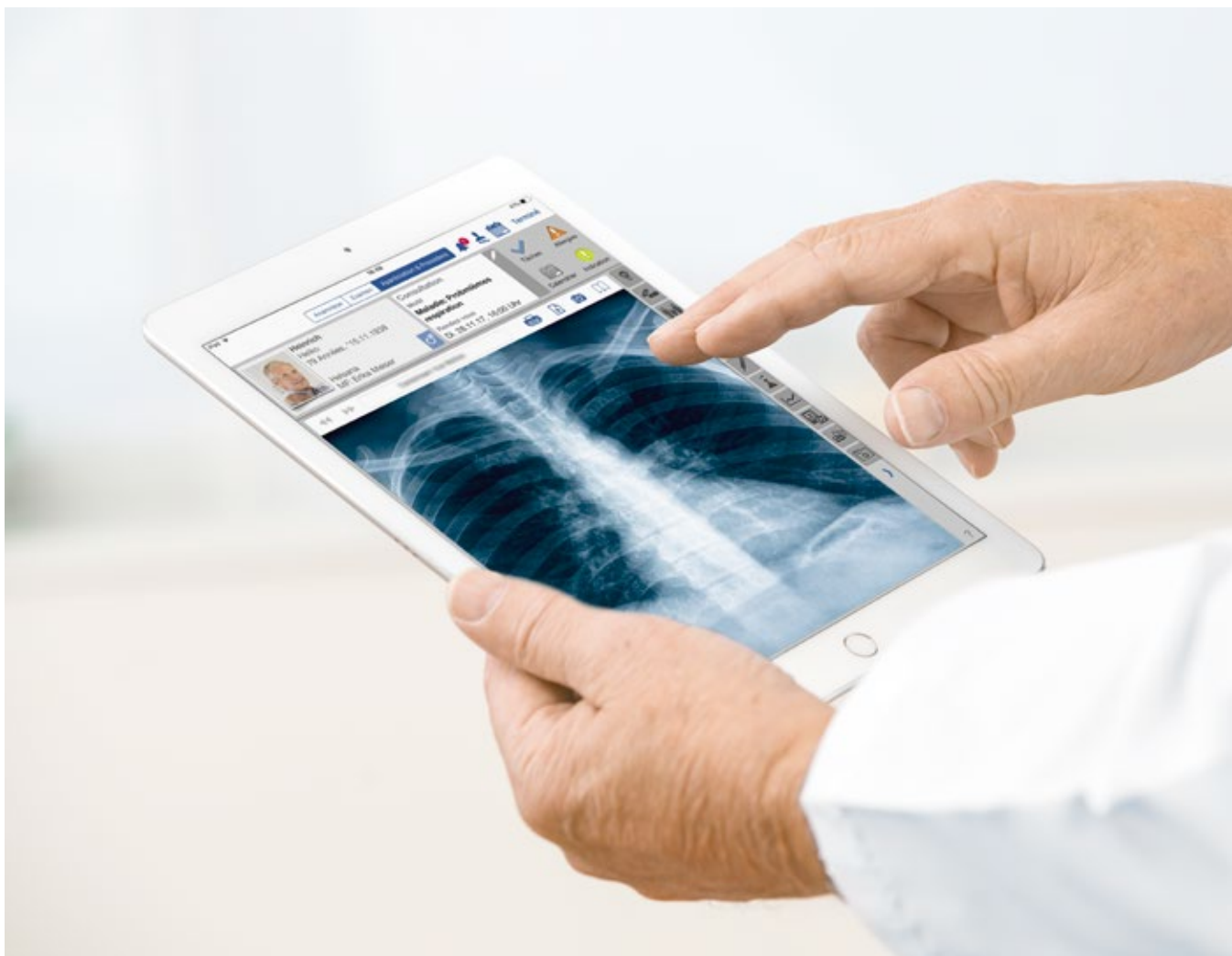
Si les cabinets individuels étaient très répandus par le passé, on assiste aujourd'hui à une multiplication des cabinets de groupe et des réseaux de médecins, qui posent des exigences plus élevées en informatique.

Avec MediWin CB 10, la Caisse des Médecins jette de nouveaux fondements techniques pour une prise en charge efficace des cabinets, même les plus importants. Un système moderne de base de données remplace toute

la couche de gestion des informations. MediWin CB 10 est ainsi beaucoup plus stable et plus performant dans diverses situations. Les structures internes du programme ont été modifiées pour améliorer la maintenance à moyen terme et augmenter la souplesse, ce qui accroît la qualité des futurs développements.

Parallèlement à ces réajustements techniques, nous avons renforcé la protection des données. MediWin CB dresse un historique automatique de toutes les informations médicales. En raison de l'augmentation des volumes de données qui en résulte, les mécanismes de sauvegarde ont été eux aussi revus. Même si MediWin CB rime aujourd'hui avec technicité élevée, ce fondement n'en fournit pas moins un précieux instrument pour les utilisateurs.





● Le dossier médical mobile

« rockethealth » est maintenant disponible pour seulement 50.– CHF par mois*

Le dossier médical mobile « rockethealth » est une extension de MediWin CB, un logiciel de cabinet que la Caisse des Médecins Société coopérative met gracieusement à la disposition de ses clients.

« rockethealth » poursuit sa croissance

« rockethealth » comporte un certain nombre de nouveautés. Le dossier médical électronique est désormais également disponible en français sur tablette. Mais ce n'est pas tout.

« rockethealth » est un système intelligent qui apprend vite et fournit ainsi une documentation efficace selon les directives médicales et les catalogues validés. Des modules spécifiques ont déjà été conçus pour bon nombre de spécialités. Ceux-ci contribuent à l'assurance qualité et représentent un gain de temps pour le praticien. Des fonctionnalités spécifiques comme

les centiles, les scores enregistrés, les modèles de prescription etc. représentent des aides à la décision pour les médecins spécialisés.

L'offre de modules de spécialités s'est étoffée. Les branches suivantes sont désormais disponibles: médecine générale, pédiatrie, gynécologie, rhumatologie, ophtalmologie, orthopédie, ORL, cardiologie, dermatologie, chirurgie viscérale, urologie, chiropraxie, chirurgie plastique, angiologie et médecine de la douleur. Des modules pour la physiothérapie, la psychologie, la gastroentérologie, la médecine du sport et la neurologie sont par ailleurs en cours de préparation.

Le dossier médical mobile « rockethealth » peut être utilisé sur l'iPad ou en version web sur l'ordinateur de bureau. Comme « rockethealth » dialogue en permanence avec le logiciel de

cabinet MediWin CB via une connexion sans fil sécurisée, les données les plus récentes sont toujours disponibles à tout moment, qu'il s'agisse de résultats d'analyses, de photos ou de dossiers patients.

* 50.– CHF prix de l'abonnement mensuel. Non compris: matériel, formation et personnalisation.

● InkassoMed AG

Une gestion sûre des données de vos patients

En Suisse, la protection des données est en mouvement. Nous sommes en effet à la veille de l'introduction d'une nouvelle loi en la matière. Les commentaires critiques sur l'utilisation des données médicales sensibles, qui circulent depuis quelques semaines, sont malheureusement à l'origine de ce sentiment d'insécurité actuel. C'est ici que nous souhaitons intervenir.

La Caisse des Médecins traite toutes les informations en s'appuyant sur la législation applicable en matière de protection des données. En tant que partenaire de la Caisse des Médecins, la société InkassoMed AG fournit ses services de recouvrement en parfaite harmonie avec les dispositions légales. Dans la perspective de l'introduction prochaine de la nouvelle loi sur la protection des données, nous avons demandé à un expert externe de vérifier la conformité de nos processus.

Voici les conclusions de ce contrôle externe:

a) Les processus de base d'InkassoMed AG (transfert des données, contrôle de solvabilité et recouvrement) respectent la législation sur la protection des données, et ne

nécessitent aucun réajustement ni aucune vérification complémentaire.

b) La Caisse des Médecins ne communique pas de données personnelles particulièrement sensibles à InkassoMed AG.

Cela correspond aussi aux termes de la recommandation de la FMH, qui précise que seuls, le nom et l'adresse du patient débiteur, ainsi que la date et le montant de la facture, doivent être transmis pour la procédure de recouvrement. Ces données sont communiquées à un partenaire de recouvrement en raison d'un défaut de paiement qualifié, justifiant l'enregistrement de ces données par ce partenaire. L'utilisation de ces informations pour l'exécution du mandat de recouvrement est donc conforme aux dispositions légales relatives à la protection des données. Une société de recouvrement n'a pas besoin d'autres renseignements pour accomplir sa mission et procéder à l'encaissement des factures médicales non acquittées.

La Caisse des Médecins garantit la transmission conforme et sécurisée des données automatisées à InkassoMed AG et veille à ne communiquer aucune information médicale.

Nous continuerons de suivre activement la procédure législative. Lorsque le Parlement suisse aura voté la nouvelle loi sur la protection des données et que nous aurons eu connaissance des nouvelles bases légales, nous mandaterons de nouveau des experts externes pour contrôler la conformité de nos processus aux dispositions en la matière.

En tant que client de la Caisse des Médecins, vous pouvez accéder gratuitement à la base de données de solvabilité d'InkassoMed, que ce soit directement depuis le logiciel MediWin CB, via la variante de facturation Internet ou par le canal de MediOnline. Si vous avez besoin d'une assistance pour le contrôle de solvabilité, n'hésitez pas à contacter votre agence de la Caisse des Médecins. Elle sera heureuse de vous venir en aide.

Les praticiens qui ne sont pas clients de la Caisse des Médecins peuvent profiter eux aussi de nos services à des prix très attractifs.



Thomas Ulrich
Directeur d'InkassoMed AG
Tél. 044 806 56 66
sc@inkassomed.ch



● **La transparence, socle de la confiance**

La Caisse des Médecins instaure la transparence pour les patients

Au cours de l'été 2017, le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) a invité les entreprises actives en Suisse, qui traitent d'importants volumes de données personnelles, à renseigner les clients et les personnes concernées sur le traitement des données. Concrètement, il est demandé à la Caisse des Médecins de publier sur son site tous les documents pertinents pour le traitement des données médicales, comme les conditions commerciales générales, les règlements de traitement, les contrats et les dispositions.

La Caisse des Médecins salue l'exigence du PFPDT. En effet, il est essentiel d'être transparent car la confiance est le fruit de l'honnêteté et de la franchise, mais aussi de la discrétion et du sens des responsabilités. Dans le domaine de la santé, cette affirmation revêt une signification toute particulière. C'est pourquoi la Caisse des Médecins publie sur son site web tous les fondements de sa collaboration avec les clients. La Société coopérative joue carte sur table avec l'accès à tout un éventail de documents, depuis les statuts jusqu'aux conditions commerciales générales. Des précisions sur la facture TARMED et une liste de questions/réponses fournissent par ailleurs un guide sur les droits et obligations des patients et des cabinets médicaux.

De bonnes notes dès 2015 pour la protection des données

Depuis plus de cinquante ans, la Caisse des Médecins Société coopérative propose ses services aux praticiens de santé en exercice libéral. L'utilisation des informations médicales étant une thématique hautement sensible, la Caisse des Médecins a toujours accordé la plus grande importance à la protection des données. Dans le cadre d'une enquête, le PFPDT a contrôlé la Caisse des Médecins en 2015 pour vérifier si elle observait les directives en matière de protection des données. Selon ses conclusions, aucune action supplémentaire ni aucun réajustement n'était nécessaire pour garantir le respect des dispositions applicables.

Être bien informé

La Caisse des Médecins met à la disposition des praticiens un poster d'information qu'ils peuvent afficher dans leur cabinet. Lors de sa première visite, il est remis au patient un formulaire d'inscription avec une mention stipulant qu'il accepte que ses données soient communiquées en vue d'un traitement externe. La Caisse des Médecins a par ailleurs édité une brochure qui présente les droits et obligations réciproques du médecin et du patient. Celle-ci est adressée gracieusement aux cabinets médicaux et peut être mise à disposition dans la salle d'attente. La Caisse des Médecins contribue ici aussi à une bonne administration des patients.

Demander la brochure patients

Demandez la nouvelle brochure patients à votre agence de la Caisse des Médecins ou en utilisant le formulaire de contact sur le site www.caisse-des-medecins.ch



Calendrier des événements 2018

Congrès du CMPR

Collège de Médecine de Premier Recours

14 juin Lausanne

Atelier consacré à l'informatique au cabinet médical

21 juin Lausanne

Congrès du CMPR

Collège de Médecine de Premier Recours

21 et 22 juin Lucerne

Congrès de printemps de la SSMIG

Société Suisse de Médecine Interne Générale

30 juin et 1^{er} juillet Bâle

Congrès de la SSPP

Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie

5 au 7 septembre Berne

Congrès d'automne de la SSMIG

Société Suisse de Médecine Interne Générale

20 et 21 septembre Montreux

Congrès de l'ARAM

Association Romande des Assistantes Médicales

29 et 30 septembre Montreux

IFAS

23 au 26 octobre Zurich

Impressum

Rédaction et éditeur: Caisse des Médecins
Conception / mise en page: publix.ch
Adresse: Caisse des Médecins, rédaction «infoPoint», case postale, 8902 Urdorf, téléphone 044 436 17 74, marketing@caisse-des-medecins.ch, www.caisse-des-medecins.ch
Copyright: Caisse des Médecins Société coopérative

